



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2025/54

Date de convocation : 14 novembre 2025

Objet : Budget commune – Décision
modificative n°8

Date d'affichage : 14 novembre 2025

Date de réunion : 20 novembre 2025

Nombre de conseillers : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 24

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le vingt novembre à 20h37, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas (à partir de 20h40) M. Raphaël ROZIER, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme GUILLOT Myriam, Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme CHARDIGNY Mireille et M. SAVART Gauthier qui a donné pouvoir à Mme SOCQUET Anne-Laure.

Étaient absents : M. PAIN Philippe et M. PERRET Nicolas (jusqu'à 20h39).

M. ECOCHARD Nicolas est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°8 du budget commune 2025 concernant la régularisation des études du pôle communal à intégrer en travaux, détaillée comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318-136-212 : Ecole primaire Dommartin	0.00 €	178 340.52 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-136-212 : Ecole primaire Dommartin	0.00 €	0.00 €	0.00 €	178 340.52 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	178 340.52 €	0.00 €	178 340.52 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	178 340.52 €	0.00 €	178 340.52 €
Total Général		178 340.52 €		178 340.52 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la décision budgétaire modificative n°8 du budget commune 2025 comme présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie,
Le 20/11/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20251120-2025-54-BF
Date de télétransmission : 26/11/2025
Date de réception préfecture : 26/11/2025